

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.063

L'An Deux Mille, le 26 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

19 JUIN 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

19 JUIN 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. BOISNARD, Adjoint

M. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER  
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD  
DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE RUES PROGRAMME 2000  
TRANCHE N° 1 : BOULEVARD DE LA PERCHE

**VOTE** : 4 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 18 janvier 2000, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un Appel d'offres ouvert relatif au programme 2000 d'aménagement de rues dont celui du boulevard de la PERCHE.

A l'issue de cette procédure, un marché a été conclu en date du 23 décembre 1999 d'un montant de 1 273 390 Frs H.T. avec le groupement DAVID/ROBINET dont l'entreprise DAVID est mandataire.

Les travaux à exécuter ont pour objet l'aménagement complet de la chaussée et des trottoirs, la pose de bordures et de caniveaux, la réalisation du réseau d'éclairage public ainsi que la modification et la réfection des réseaux eau potable et eaux pluviales.

Toutefois, afin de valoriser et de parfaire cette opération, il a été proposé de remplacer le revêtement bi-couche des trottoirs par un enrobé bitumineux rouge pour un montant de 210 395 Frs H.T. Le montant du marché de base est ainsi porté de 1 273 390 Frs H.T. à 1 483 785 Frs H.T., soit une augmentation de 16,52 %.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de rues programme 2000 - Tranche n° 1 boulevard de la Perche et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents y afférents.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réaliser un revêtement enrobé rouge sur les trottoirs du Boulevard de la PERCHE,
- Vu le projet d'avenant N° 1 au marché DAVID/ROBINET : boulevard de la PERCHE,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 18 mai 2000,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 8 juin 2000,
- Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement DAVID/ROBINET relatif à l'application de revêtement enrobé rouge sur les trottoirs du boulevard de la Perche,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec le groupement DAVID/ROBINET : Aménagement du boulevard de la Perche pour un montant de : + 210 395 Frs H.T. soit + 16,52 % ce qui porte le montant du marché de 1 273 390 Frs H.T. à 1 483 785 Frs H.T.

d'imputer la dépense correspondante sur le Budget Communal 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 juin 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS